

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
- DP 2 -

Le Chef de Bureau
Carole GHIRARDI

Référence
Listes d'aptitude et stages
longs Rentrée 2010

Téléphone
04 91 99 67 46
04 91 99 66 44
04 91 99 67 47

Fax
04 91 99 67 81

Mél.
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles

S/C
de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation nationale

de Mesdames et Messieurs
les Principaux de Collège

Marseille, le 16 octobre 2009

**OBJET : Appel à candidatures aux listes d'aptitude et aux stages longs
Rentrée 2010**

1 – LISTES D'APTITUDE

La présente note de service concerne :

- la liste d'aptitude pour l'accès au corps des I.E.N (décret n° 88-643 du 5 mai 1988, article 6),
- la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA),
- la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement spécialisé à propos desquelles il convient de veiller à préciser le type de liste d'aptitude retenue :
 - Ecole élémentaire spécialisée,
 - Ecole annexe et d'application,
 - Centre Médico Psycho Pédagogique (C.M.P.P.),
 - Ecole d'éducation spéciale ou comportant au moins trois classes spécialisées.

Les maîtres candidats à ces listes d'aptitudes sont invités à me faire parvenir leur demande manuscrite avant le **mardi 1^{er} décembre 2009 délai de rigueur.**

Les dossiers d'inscription correspondant à ces diverses listes leur seront envoyés ultérieurement. Les candidats devront joindre **obligatoirement** à leur demande une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.

2- STAGE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989)

Les maîtres candidats sont invités à me faire parvenir directement leur demande manuscrite avant le **mardi 1^{er} décembre 2009.**



Les dossiers d'inscription leur seront adressés par mes services à réception de ladite demande, les candidats devant y joindre **obligatoirement** une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.

Les dossiers dûment remplis devront parvenir aux I.E.N. pour le **mercredi 16 décembre 2009, délai de rigueur**. Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le **vendredi 8 janvier 2010**.

3 – STAGE LONG DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE (DDEEAS)

Les maîtres candidats sont invités à lire attentivement l'arrêté du 19 février 1988 modifié par l'arrêté du 9 janvier 1995, et la circulaire n° 95-003 du 4 janvier 1995 (B.O.E.N. N° 2, 5 et 6 des mois de janvier et février 1995) et à me faire parvenir leur demande manuscrite avant le **mardi 1^{er} décembre 2009, délai de rigueur**.

Les dossiers d'inscription leur seront adressés par mes services à réception de ladite demande, les candidats devant y joindre **obligatoirement** une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.

Les dossiers dûment remplis devront parvenir aux I.E.N. pour le **mercredi 16 décembre 2009, délai de rigueur**. Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le **vendredi 8 janvier 2010**.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer strictement à ces recommandations, destinées, faut-il le rappeler, à favoriser la qualité de différentes opérations de gestion insérées dans un calendrier contraignant.

Pour l'Inspecteur d'académie
Le secrétaire Général

signé

MICHEL RICARD